



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 octobre 2019 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : Boulevard de l'Ange-Gardien Nord

N° de lot : 2 894 327

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un bâtiment industriel de 15,70 mètres par 37,08 mètres dont :

- La marge avant serait de 15,80 mètres alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement 300-2015 relatif au zonage est de 29,22 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 13,42 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par M. Sylvain Lebel, dossier 27184, minute 15863, daté du 30 août 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2019.

Donné à L'Assomption, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019.

Jean-Michel Frédérick, avocat  
Greffier